

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2023 à 20h00
Convocation du 03 mai 2023

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Stéphane RISS – M. Gabriel ROSFELDER - Mme Evelyne TRUTT – M. Christian GRAF – Mme Frédérique HUCHELMANN – M. Christian FREY – Mme Elisabeth MEYER-BRENNER – Sabrina HORN

Absents excusés : M. Guy THOMANN (procuration à Mme Suzanne GRAFF) – M. Hubert ROCHELLE (procuration à M. Rémy HUCHELMANN) - Mme Pascale LECOURT-HABSIGER

Absents non-excuses : M. Sophie ENGEL

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

M. le Maire propose de rajouter le point 2 à l'ordre du jour : Subventions

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 12 avril 2023 : Approuvé à l'unanimité

1. Employés : Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel pour un poste de saisonnier : délibération n° 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : Entretien des espaces verts de la collectivité.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 340

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Vote : 12 voix POUR

2. Subventions : délibération n° 19

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

ALLOUE la subvention suivante :

- Association Perce Neige d'un montant de 20 €
- Association ARAHM d'un montant de 20 €
- Association Loisirs et Culture d'un montant de 1279 € pour la subvention annuelle pour l'année 2023 et une subvention exceptionnelle de 721€.

Vote : 12 voix POUR

3. Divers

Journée Citoyenne : Le conseil Municipal a prévu une journée citoyenne le Samedi 08 juillet 2023. Suivi d'un moment convivial (Petite restauration à midi).

La séance est levée à 20h58

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 11 mai 2023

Le Maire :

Rémy HUCHELMANN

